

FAIRE PROGRESSER LA DÉMOCRATIE – 122,31 millions de dollars*



Au cours des dernières décennies, les progrès réalisés dans le monde en ce qui concerne la démocratie ont été inégaux. Malgré les progrès réalisés dans certains pays comme la Tunisie, il semble y avoir une tendance générale vers l'érosion de la démocratie et de la liberté dans le monde.

Pourtant, ces valeurs permettent aux citoyens d'exiger des comptes de leur gouvernement, de vivre dans la dignité et de participer aux processus décisionnels qui les concernent. La démocratie est aussi une des pierres angulaires du développement durable; elle permet une plus grande inclusion et une responsabilisation accrue des gouvernements envers leurs citoyens. La promotion du développement et du maintien de sociétés libres, pluralistes et bien dirigées par des gouvernements qui étudient les besoins de leurs citoyens et y répondent efficacement profite généralement aux intérêts du Canada sur les plans de la prospérité et de la sécurité à long terme. La démocratie, la liberté, le respect des droits de la personne et la primauté du droit constituent des valeurs canadiennes fondamentales.

Pour faire progresser la démocratie et renforcer les normes internationales en la matière à l'étranger, le Canada a recours à des mesures diplomatiques et à des programmes. La démocratie requiert la participation des gens dans la prise de décisions, l'émergence d'instances efficaces et responsables, une gouvernance fondée sur des règles et le respect des droits de la personne.

Les efforts du Canada se concentrent sur quatre domaines prioritaires essentiels à la démocratie durable : les corps législatifs, les institutions judiciaires et le respect de la primauté du droit; les élections et les processus électoraux; la société civile, les médias indépendants et les partis politiques; la promotion et la protection des droits de la personne. Les sections qui suivent témoignent des efforts réalisés par le Canada en 2013-2014 afin de faire avancer la démocratie.

CORPS LÉGISLATIFS ET PRIMAUTÉ DU DROIT

Les pouvoirs législatif et judiciaire du gouvernement jouent un rôle essentiel dans la responsabilisation et la promotion de la primauté du droit. Les corps législatifs, à titre d'organes représentatifs, sont nécessaires pour assurer la responsabilisation des instances et des parlementaires à faire office de ponts entre les citoyens et leurs gouvernements.



La primauté du droit joue un rôle de premier plan dans la protection de nombreuses institutions essentielles à la démocratie. Le Canada fait la promotion de la primauté du droit et de la réforme judiciaire en fournissant de la formation et du soutien technique aux institutions gouvernementales et non gouvernementales. Le Canada soutient également l'établissement d'un système juridique impartial, accessible et efficace qui garantit la protection des citoyens contre l'utilisation abusive de l'autorité de l'État et fournit des recours contre les actes illégaux, qu'ils soient perpétrés par l'État ou non.

Par exemple, le soutien du MAECD au Paraguay a conduit à une ouverture et à une transparence accrue de la part du gouvernement, de même qu'à l'élaboration et à l'adoption d'une loi nationale sur l'accès à l'information, en 2013. Le MAECD a aussi soutenu la sensibilisation des législateurs et du pouvoir exécutif à la transparence de leurs pratiques, et a renforcé la capacité des groupes de la société civile de surveiller les questions de transparence.

En Indonésie, le MAECD a appuyé la Commission nationale d'éradication de la corruption, organisée par le gouvernement afin de prévenir la corruption à l'échelle locale. La satisfaction du public à l'égard de l'approvisionnement, des services administratifs (p. ex. l'enregistrement des naissances) et de la délivrance des permis (p. ex. permis d'entreprise) a considérablement augmenté dans les zones ciblées.

Le Canada a également augmenté la capacité individuelle et institutionnelle de certains ministères, services, organisations et associations du secteur public et établissements de formation en Afrique et en Asie, par l'entremise d'un partenariat entre le MAECD et l'Institut d'administration publique du Canada. Grâce à tous ces résultats, on a accordé une importance accrue aux répercussions de l'égalité des sexes dans l'administration publique, à la création d'outils et à l'élaboration de processus et de politiques qui ont permis d'améliorer la capacité de 14 institutions du secteur public dans 10 pays de réaliser leurs objectifs prioritaires.

* Il s'agit de données provisoires. Les montants définitifs seront publiés dans le Rapport statistique sur l'aide internationale d'ici la fin de mars 2015 sur le site Web du MAECD.